



FUSION «Publicité Foncière – Enregistrement»

UNE REFORME ET DES METHODES INACCEPTABLES!

Toulouse, le 8 septembre 2015

Le 11 juin dernier, le DRFiP 31 a communiqué aux organisations syndicales la déclinaison de la démarche stratégique pour **2016** en Haute-Garonne qui n'est pas sans incidence sur les missions de l'Enregistrement et la création des Pôles.

Déjà en 2006, la création des Pôles Enregistrement en Haute-Garonne s'est faite avec la suppression de 2 emplois (1C et 1B) et la création d'un emploi A. Depuis, **aucun bilan n'a été fait par la DRFiP 31**.

En revanche, les personnels constatent la dégradation constante des conditions d'exercice des missions et le besoin permanent en renforts (EDR et Auxiliaires).

Au 01/09/2016, il est prévu le **transfert des Pôles Enregistrement (PE) vers deux Services de la Publicité Foncière (SPF)**, afin de créer 2 « SPF/E » (Service de Publicité Foncière et d'Enregistrement

La DRFiP 31 s'oriente vers le choix du SPF 3 pour Toulouse, la Centrale devant rapidement trancher, pour le second service, entre Muret ou St Gaudens. En imposant cette «réforme», la DGFIP franchit un palier supplémentaire vers la concentration de la «sphère patrimoniale» au sein d'une même structure.

Lors du 1^{er} groupe de travail national sur le sujet, la **CGT Finances Publiques** avait mis en avant les **divergences fonctionnelles de ces 2 services**.

- **L'enregistrement** est à la fois une formalité et un impôt pour les actes sous seing privés, certains actes notariés, les actes judiciaires ainsi que pour une multiplicité de déclarations (successions notamment).

- **La Publicité Foncière** a pour finalité de garantir la sécurité des transactions immobilières et délivrer aux rédacteurs d'actes des renseignements certifiés sur les immeubles dans un délai de dix jours.

Pour la **CGT finances Publiques**, il s'agit donc bien d'entités administratives n'assurant pas les mêmes missions.

Encore une fois, la préoccupation majeure de la DGFIP est de réaliser des «économies d'échelle» répondant ainsi aux contraintes induites par les politiques d'austérité.

Syndicat CGT Finances Publiques – Section de Haute Garonne

Centre Régional des Finances Publiques, Place Occitane, 31039 Toulouse cedex

<http://www.resoo.com/cgt31-impots-tresor/>

cgt.drifip31@dgfip.finances.gouv.fr

Les préoccupations « métiers », la qualité du service rendu à l'utilisateur ainsi que les moyens nécessaires à l'accomplissement des missions sont totalement exclues du débat !

EMPLOIS

Les Pôles enregistrement (PE) étant rattachés à des Services impôts Entreprises (SIE), il n'est pas fait de distinction entre les emplois SIE et Enregistrement.

Le nombre d'emplois affectés à la mission tous grades confondus (Nord et Sud-Est) s'élève à 11 (Sud-Est) et 8 (Nord) soit 19 au total alors que la DRFiP 31 en totalise...15 !



Elle oublie également les 5 emplois C provenant des Fiscalités immobilières (FI) !! Pour rappel, la FI, en intégrant les PCR (Pôles de Contrôle des Revenus Patrimoniaux) au 01/09/2016, voit la mission de relance des déclarations de succession rejoindre le SPF/E, qui devrait donc voir arriver les 5 collègues C affectés à cette mission..



Dès lors, sans clarté et garanties sur le sujet, les craintes sont fondées de voir des « évaporations d'emplois » se faire dans le cadre des opérations de fusion, d'autant qu'il n'est pas annoncé d'infléchissement de la politique de suppression d'emplois à la DGFIP...

FORMATION PROFESSIONNELLE

Lors du groupe de travail (GT) national du 16 mars 2015 sur le sujet, la DG a affirmé que les emplois seraient « banalisés » au sein de l'entité SPF/E. Pour autant, la garantie du « respect des métiers » serait assurée, mais « *que l'on n'empêchera pas les agents qui le souhaitent d'élargir leurs champs d'activité* »...

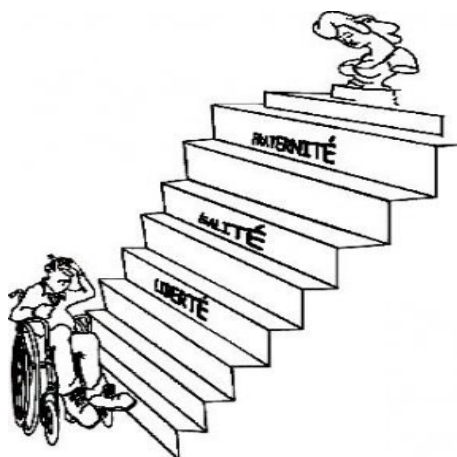


S'agissant de l'accueil assuré par les personnels de l'enregistrement, la DG a affirmé qu'une « *forme de polyvalence* » serait de mise...

IMMOBILIER

Les questions immobilières seront «réglées» par les DDFiP et DRFiP qui devront prendre en compte l'ensemble des problématiques liés aux conditions de travail et d'accueil des usagers. Localement, la direction ne semble pas avoir pris la mesure de l'accueil des services de l'enregistrement.

En effet, le site de la rue des Lois à Toulouse, où est implanté l'actuel SPF3, n'est absolument pas adapté pour recevoir autant d'usagers. En outre, nous sommes très inquiets au sujet de l'accessibilité de la DRFiP rue des Lois aux personnes à mobilité réduite.



LE REGIME INDEMNITAIRE

Entre les SPF et l'Enregistrement, il existe une différence de traitement indemnitaire. Les agents des SPF bénéficient d'une indemnité spécifique.

La DGFIP refuse d'aligner vers le haut les régimes indemnitaires au motif de la séparation des métiers.

Par ailleurs, il est à noter que les nouveaux agents affectés dans la partie SPF ne bénéficieront pas non plus du régime indemnitaire de leurs collègues !



Pour la CGT Finances Publiques, se cachent derrière cette réforme :

- De nouvelles suppressions d'emplois ;
- Plus de charges dans des services déjà saturés ;
- Des abandons de missions ;
- Une dégradation du service rendu à l'utilisateur ;
- Une dégradation accrue des conditions de travail et des conditions d'accueil du public ;
- Une polyvalence exigée à l'accueil de ces nouveaux services qui, à terme, laisse craindre la polyvalence totale des agents sur les deux missions ;
- la départementalisation de nos missions avec une concentration des services sur Toulouse et l'abandon d'autres territoires comme le Comminges.

Hormis les raisons objectives fondant notre opposition à la mise en place de ces nouvelles structures, les remarques indiquées en amont doivent nous conduire à rejeter le calendrier avancé par la DRFiP et à exiger sans tarder un cycle de travail permettant de traiter l'intégralité des problématiques posées sur les conditions d'exercice des missions mais aussi pour les droits et garanties des personnels.

La CGT Finances Publiques se prononce contre le regroupement dans un même service des deux missions et exige :

- Un état des lieux des effectifs réels et des charges dans les SPF et PE ;
- Un bilan, en matière d'emplois et d'abandon de missions, de la centralisation excessive des PE ;
- L'arrêt du transfert de charges et notamment le maintien de la relance des successions (mission purement de contrôle) dans les FI ;
- Des emplois supplémentaires afin d'assurer les deux missions



Bulletin d'adhésion

Pour un syndicalisme de conquêtes sociales

<p>SECTION :</p> <p><input type="checkbox"/> Actif <input type="checkbox"/> Stagiaire <input type="checkbox"/> Retraité</p> <p>Je souhaite m'abonner à :</p> <p><input type="checkbox"/> la Nouvelle Vie Ouvrière</p> <p>Facultatif > Pour les agents A et A+</p> <p>Adhésion à l'UGICT (secteur Cadres & Techniciens)</p> <p><input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON</p> <p>L'adhésion à l'Ugict n'entraîne pas de cotisation supplémentaire. La revue « Option » est adressée à chaque adhérent à l'UGICT.</p> <p>RESERVÉ À LA SECTION</p> <p>Saisie CoGiTiel par la section</p> <p>le: .. / .. /</p> <p>Date de réception au bureau national,</p> <p>le: .. / .. /</p>	<p>NOM :</p> <p>Prénom :</p> <p>Date de naissance : .. / .. /</p> <p>Catégorie : Grade : Echelon :</p> <p>Filière fiscale <input type="checkbox"/> Filière publique <input type="checkbox"/></p> <p>Adresse administrative :</p> <p>Adresse pour l'envoi de la presse :</p> <p><input type="checkbox"/> Adresse administrative <input type="checkbox"/> Adresse personnelle (préciser) :</p> <p>.....</p> <p>Tél. :</p> <p>Mel :</p> <p>Date : .. / .. / Signature :</p>
---	--